



Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale

Eine Fachkonferenz
der Schweizerischen Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Une conférence spécialisée
de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Profession:

Entreprise demandant une nouvelle autorisation de former

Engagement écrit sur les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé pour les jeunes en formation professionnelle initiale

(Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5, art. 4)

1. Indications générales

Entreprise formatrice:

Adresse:

Code postal:

Lieu:

Courriel:

Formateur ou formatrice responsable:

Numéro d'identification: N° IDE: (numéro TVA) CHE

2. Professionnels

Les professionnels suivants sont chargés d'appliquer les mesures d'accompagnement concernant la sécurité au travail et les travaux dangereux pour les personnes en formation âgées de 15 à 18 ans («professionnel» tel que défini dans le texte de référence de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale, section 6)

Nom	Prénom	Observations

3. Mise en œuvre des nouvelles mesures d'accompagnement

La personne responsable de l'entreprise formatrice confirme avoir lu la documentation relative aux mesures d'accompagnement et compris son contenu. Elle prend la décision suivante:

Les professionnels chargés de l'accompagnement des personnes mineures en formation dans notre entreprise mettent en œuvre les mesures d'accompagnement concernant la sécurité au travail et la protection de la santé conformément à l'annexe 2 du plan de formation.

Date:

Signature et timbre de l'entreprise formatrice: